



Procès-verbal de la séance ordinaire
du Conseil général de la Ville et Commune de Boudry
du lundi 13 décembre 2021

La séance du Conseil général, réuni à la salle de spectacles, à 20h00, est ouverte et présidée par M. P. Pedimina, président.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021 - correspondance
3. Nomination d'un membre à la commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement, en remplacement de Mme Isabelle Vuilleumier, démissionnaire
4. Renomination de la commission non-permanente ayant pour mission d'accompagner les travaux du PAL, soit les sept membres de la commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement et un membre de chaque parti, suite à une erreur relevée dans sa composition (selon décision du Conseil communal du 1^{er} novembre 2021¹)
5. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal pour l'exploitation des forêts de la montagne de Boudry, en remplacement de M. Pierre Meisterhans, démissionnaire
6. Nomination d'un membre à la commission d'économie publique en remplacement de M. Matthieu Zürcher, démissionnaire
7. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal SITEBCO en remplacement de M. Matthieu Zürcher, démissionnaire
8. Nomination d'un membre supplémentaire au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal du Centre scolaire de Colombier et environs (CESCOLE), à la suite de la modification du règlement
9. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de la Station d'épuration de la Saunerie à Colombier, à la suite de la modification du règlement
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry à l'appui du projet de budget 2022

¹ Lors de la nomination de cette commission en 2018, elle était composée des 7 membres de la commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement ainsi que deux membres de chaque parti, qui n'étaient alors que deux ! Lors de la séance constitutive du 17 décembre 2020, cette composition n'a pas été respectée. Le Conseil communal a donc décidé de la réélire en ajoutant aux 7 membres de la CATME, un membre par parti vu qu'il y en a trois actuellement.

11. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit budgétaire pour divers travaux de réfections, extensions et gros entretiens pouvant intervenir en 2022
12. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 92'000.00 pour l'étude d'avant-projet et le dossier de subventionnement pour des mesures d'assainissement et de protection du versant Marfaux
13. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 45'000.00 pour la réfection d'une passerelle piétonne sur l'Areuse
14. Interpellation du groupe PS concernant la mise à disposition de protections menstruelles dans les écoles et les établissements publics de la commune de Boudry
15. Autres interpellations
16. Informations du Conseil communal
17. Questions

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun.

1. Appel

L'appel fait constater la présence des 35 membres suivants :

- | | |
|-------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Agbaro Samson (PS) | 19. Koller Jenny (VEL) |
| 2. Atchade Kolawole (PLR) | 20. Kneubühler Jean-Pierre (PLR) |
| 3. Bigler Stefan (VEL) | 21. Lüthi Paul (PS) |
| 4. Böhm Jean-Daniel (PLR) | 22. Lüthi Philippe (PS) |
| 5. Buschini Claude (PLR) | 23. Marti Myriam (PLR) |
| 6. Buschini Elvira (PS) | 24. Mary Aurélien (PLR) |
| 7. Chapuisod Nathalie (PLR) | 25. Pedimina Pascal (PLR) |
| 8. Da Silva Helder (PLR) | 26. Piscopiello Rita (PS) |
| 9. De Guglielmo Franco (VEL) | 27. Preisig-Ducommun Pascale (PLR) |
| 10. Dubois Emile (VEL) | 28. Prince Rosenfeld Catherine (VEL) |
| 11. Dubois Romain (PS) | 29. Renevey Virgyl (PS) |
| 12. Dubois Yann (PLR) | 30. Sandoz Alain (PS) |
| 13. Durnat Lopez Carole (VEL) | 31. Theurillat Michèle (VEL) |
| 14. Facchinetti Danilo (PLR) | 32. Twerenbold Damian (PS) |
| 15. Geiser Blaise (PLR) | 33. Vaudroz Patrick (PLR) |
| 16. Gontier Marie (VEL) | 34. Vicario Fabio (PLR) |
| 17. Jantscher Lenny (VEL) | 35. Zürcher Vuillaume Isabelle (PS) |
| 18. Keller Stéphane (PLR) | |

Excusé-e-s :

Belgrano Martine (VEL), Maurer Davide (PS), Paz Ruiz Sandro (PLR), Vogel Oberlin Christiane (PS)

Par conséquent, la majorité absolue est fixée à 18.

Tous les membres du Conseil communal sont présents : Jean-Michel Buschini (PS) président; Luigi D'Andrea (VEL) vice-président ; Gilles de Reynier (PLR) secrétaire ; Marisa Braghini (PLR) et Daniel Schürch (PS) membres.

M. D. Facchinetti (PLR) : Il me semble que M. Quentin de Reynier a été oublié.

Le président demande l'avis à l'administration.

Il lui est répondu qu'étant donné que M. Q. de Reynier a été proclamé élu après le délai de convocation prévu par l'art. 30 al.2 du Règlement Général de Commune (RGC), ce dernier n'a pas été ajouté à l'appel.

Après quelques discussions entre les membres du Conseil général et le président, il est décidé d'ajouter M. Q. de Reynier au total des membres présents, puisque selon l'art. 17 du RGC, il est stipulé qu'« un nouveau conseiller général ne pourra siéger qu'après avoir été proclamé élu par le conseil communal ». M. Q. de Reynier a été proclamé élu lors de la séance du Conseil communal du lundi 29 novembre 2021.

Le nombre des présents passent donc à 36 et la majorité absolue à 19.

2. Procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021 - correspondance

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le président indique que quatre lettres de démission lui sont parvenues. Elles concernent la démission de M. P. Meisterhans, Mme S. Boularas, M. M. Zürcher et M. D. Schenkel. Toutes ces lettres ont été transmises par e-mail aux membres du Conseil général afin d'anticiper le remplacement des différents conseillers généraux. Elles sont à disposition auprès de lui ce soir.

Le président lit l'ordre du jour. Ce dernier est accepté sans modification.

3. Nomination d'un membre à la commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement, en remplacement de Mme Isabelle Vuilleumier, démissionnaire

M. D. Facchinetti (PLR) propose la candidature de M. H. da Silva. Ce dernier est élu tacitement.

4. Renomination de la commission non-permanente ayant pour mission d'accompagner les travaux du PAL, soit les sept membres de la commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement et un membre de chaque parti, suite à une erreur relevée dans sa composition (selon décision du Conseil communal du 1^{er} novembre 2021)

Mme E. Buschini (PS) propose la candidature de M. R. Dubois.

M. D. Facchinetti (PLR) propose la candidature de M. F. Vicario.

M. E. Dubois (VEL) propose la candidature de M. S. Bigler.

Ces trois membres sont élus tacitement.

5. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal pour l'exploitation des forêts de la montagne de Boudry, en remplacement de M. Pierre Meisterhans, démissionnaire

M. D. Facchinetti (PLR) propose la candidature de M. Y. Dubois. Ce dernier est élu tacitement.

6. Nomination d'un membre à la commission d'économie publique en remplacement de M. Matthieu Zürcher, démissionnaire

M. D. Facchinetti (PLR) propose la candidature de M. B. Geiser. Ce dernier est élu tacitement.

7. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal SITEBCO en remplacement de M. Matthieu Zürcher, démissionnaire

M. D. Facchinetti (PLR) propose la candidature de M. B. Geiser. Ce dernier est élu tacitement.

8. **Nomination d'un membre supplémentaire au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal du Centre scolaire de Colombier et environs (CESCOLE), à la suite de la modification du règlement**

Mme E. Buschini (PS) propose la candidature de M. A. Sandoz. Ce dernier est élu tacitement.

9. **Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de la Station d'épuration de la Saunerie à Colombier, à la suite de la modification du règlement**

M. E. Dubois (VEL) propose la candidature de Mme C. Prince Rosenfeld. Cette dernière est élue tacitement.

10. **Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry à l'appui du projet de budget 2022**

M. D. Schürch (CC) : En préambule, je trouve que nous avons la chance de vous présenter un budget avec un bénéfice assez confortable, à peu près CHF 760'000.00. Il faut savoir qu'on a intégré, dans le chapitre des recettes, la baisse fiscale des personnes physiques d'environ 5%, par contre on a des assez bonnes nouvelles au niveau des personnes morales. Bien sûr que c'est notre principal contribuable qui fait un peu la différence avec une augmentation qui n'est pas négligeable.

Je vous explique encore en bref la procédure budgétaire, on va voir ces gens, on va rendre visite au Service des contributions, on essaie d'être le plus juste possible, mais on peut toujours se tromper. Toutefois, je ne suis pas trop inquiet. Concernant les autres postes de ce budget, je considère que nous contrôlons les charges maîtrisables et on va certainement réussir à tenir le cap. Dans les autres bonnes nouvelles, je dirais que les comptes 2020 seront surement meilleurs que ce qui était prévu au budget.

Maintenant, il faut prendre tout cela dans le projet global de la fusion. Je rappelle que Boudry a 10 points d'impôts de plus pour les personnes physiques que Milvignes. On verra comment il faudra s'organiser, trouver des arrangements, s'il y a la volonté de continuer le processus de fusion. Tout ceci fait qu'on est toujours un peu dans l'inconnu. Mais depuis que je suis responsable des finances, on dit chaque année la même chose et finalement, on s'en est presque toujours sorti. Je vous propose donc de soutenir ce projet de budget 2022. Je sais qu'il y a quelques volontés d'amendements et nous les prendrons ligne par ligne.

M. S. Keller (en son nom) : J'ai une question pour M. D. Schürch. Mardi passé, alors que la séance de la Commission de gestion et des finances avait eu lieu lundi soir, il y avait déjà un article dans la presse concernant le budget de la commune. Est-ce normal ?

M. D. Schürch (CC) : C'est relativement simple, le budget 2022 était publié sur le site internet et la presse y avait accès. On a pris contact avec moi, on m'a posé quelques questions. Je n'ai d'ailleurs pas encore lu l'article en question, je le lirai volontiers. Mais cela s'est passé comme ça. À partir du moment où les documents sont publics, la presse a le droit de nous interroger. Je tiens aussi à rappeler que chacun, y compris vous les conseillers, peut aller consulter les documents sur le site internet de la commune.

Le président parcourt le document complet.

Rapport, pages 1 à 15.

M. E. Dubois (CGF) : concernant la page 5, le point « Charges du personnel ». Il a été décidé en commission d'ajouter après le tableau la phrase suivante : « À l'avenir, l'évolution des salaires de la commune suivra celle de l'État de Neuchâtel ».

M. D. Schürch (CC) : Si je peux me permettre, je pense que c'est un peu une erreur. Ce système d'indexation ou non va dans les deux sens. C'est-à-dire, une année où l'on a des difficultés financières, on pourrait ne pas indexer, on pourrait ne pas suivre la grille salariale de l'État et cela nous laisse un peu de souplesse. Si on décide de ne pas accorder les échelons au personnel, cela représente quand même un montant relativement important. Et si on décide de ne pas indexer, voire même indexer négativement, parce que cela peut arriver aussi, cela représente aussi des montants d'env. une dizaine de milliers de francs. Il faut comprendre que le but n'est pas de toujours favoriser le personnel, mais il serait relativement indécent de suivre l'État dans une année comme on vivra en 2022, alors qu'on va faire certainement un bénéfice confortable et par contre, il y a des années où l'on n'a pas suivi l'État, on a parfois fait exactement le contraire, d'ailleurs cela se voit dans le tableau, parce que nous étions dans la difficulté. Si on fait un gros bénéfice, on ne peut pas dire aux employés, on ne vous accorde pas votre échelon et on n'indexe pas par rapport à l'IPC et une autre année où l'on ferait un gros déficit, on ne peut pas accorder l'échelon. L'idée, c'est de laisser l'exécutif jouer sur ces éléments selon les circonstances. L'objectif n'étant pas de pénaliser notre personnel ou de le favoriser, c'est juste d'avoir une marge de manœuvre. Dans un budget comme celui-là, c'est un peu plus de 20% des charges qui sont maîtrisables et c'est principalement le personnel.

Mme E. Buschini (PS) : J'aimerais savoir qui dépose l'amendement et comment il est intitulé.

M. P. Pedimina (président CG) : C'est la Commission de gestion et des finances qui dépose l'amendement et il est écrit de la manière suivante : « À l'avenir, l'évolution des salaires communaux suivra celle de l'État de Neuchâtel », phrase à ajouter au-dessous du tableau de la page 5.

Mme E. Buschini (PS) : Merci. Nous en avons discuté longuement en séance de parti et il s'avère que le parti socialiste souhaite préserver l'autonomie communale et refuse l'amendement de suivre, à l'avenir, les décisions de l'État. Nous sommes d'avis que le Conseil communal est bien placé pour décider de l'évolution de l'IPC et nous estimons que la commune peut décider de récompenser les employés quand nos comptes le permettent, même si l'État en décide de geler les salaires. L'amendement sera donc refusé par le groupe socialiste.

M. E. Dubois (VEL) : Monsieur le président, nous partageons le même avis, dans le sens où les salaires appartiennent à la commune et qu'il est important de tenir compte de l'état des finances d'une commune pour décider d'augmenter ou non les salaires. Parce qu'évidemment bien des fois, la commune et le canton, bien qu'ils aillent dans la même direction, n'auront pas les mêmes résultats. On ne veut pas pénaliser les employés lorsque les finances vont bien chez nous et mal à l'État. Le groupe Verts refusera cet amendement à l'unanimité.

M. R. Dubois (en son nom) : Je vais aller dans le sens de ce qui vient de se dire. Pour moi, ce n'est pas vraiment une question de gauche / droite, parce que chacun le sait, un mariage c'est pour le meilleur et pour le pire. Si on lie notre politique communale des salaires avec les règles cantonales, c'est pour le meilleur et pour le pire. Si le canton décide de faire un geste pour ses employés, cela aurait pu arriver la semaine passée au Grand Conseil où il y a eu un amendement dans ce sens-là, par exemple de ne pas utiliser une partie de la réserve d'indexation et que la commune va mal, c'est nous qui devons subir les règles et cela ira dans l'autre sens de ce que voulait peut-être les membres de la Commission qui ont déposé cet amendement. Je souhaite rappeler que l'autonomie communale permet de fixer nos impôts, nos budgets, nos règlements, nos autorités et cette autonomie, elle est précieuse, il faut la garder tant qu'on peut la garder, tant qu'il n'y a pas de raison de la déléguer à l'État. Par exemple, pour l'aménagement du territoire, il y a des règles cantonales qui sont importantes. Mais, en ce qui

concerne la politique des salaires, il n'y a aucune raison particulière de laisser le canton prendre ce genre de décision, alors que nous avons aujourd'hui cette autonomie. C'est le Conseil général qui doit décider ce qu'il se passe à Boudry et non pas la politique cantonale.

Au vote, l'amendement est refusé à 32 voix contre 1 et 2 abstentions.

Plan financier, page 16 – pas d'interventions.

Etat des crédits d'investissements recensés à ce jour, page 17

M. D. Facchinetti (PLR) : On souhaiterait simplement amender le poste « Passerelle Areuse », pour le passer de CHF 35'000.00 à CHF 45'000.00 afin de l'aligner sur le montant qui est demandé dans le rapport à l'ordre du jour, en point 13.

M. D. Schürch (CC) : Il faut se rappeler qu'on parle ici de montants nets et qu'on vous soumet les rapports avec les montants bruts. Là, il y a des parts qui ont été définies entre nous, la Commune de Cortaillod et l'État et on ne peut pas tellement y déroger. C'est comme pour le pont Coinchiez qu'on a fait avec les CFF, la Commune de Milvignes et nous. Il y a une convention et une clé de répartition. Pour ceux qui sont passés récemment sur cette passerelle, il faut vraiment qu'on fasse quelques choses, donc je vous propose de soutenir ce rapport.

M. L. D'Andrea (CC) : Juste une petite précision par rapport à cela. Cette passerelle coûtera en fait environ CHF 27'000.00. C'est-à-dire qu'on doit demander un crédit, sans les subventions et après les travaux, on reçoit la subvention. En général, on la reçoit la même année, donc normalement, on aura récupéré la différence et je pense qu'avec ce montant de CHF 35'000.00, on sera même un petit peu en-dessus. Cela dit, je comprends votre remarque, mais je ne pense pas qu'il soit nécessaire de faire tous ces changements.

M. J.-D. Böhm (en son nom) : Je trouve que si on demande un crédit de CHF 45'000.00 et qu'on note dans les comptes CHF 35'000.00, ce n'est pas correct. Je vous rappelle qu'il y a d'autres passerelles et que d'ici quelques années il faudra aussi les entretenir. Si à chaque fois on fait le même scénario, cela ne va pas passer. Je voterai pour l'amendement.

M. D. Schürch (CC) : Je crois qu'il faut comprendre que c'est comme cela pour toutes les demandes de crédit. On fait une demande de crédit pour le toit du collège, on demande le montant brut et si on reçoit une subvention pour les panneaux solaires, cela sera déduit de ce montant brut. La même chose pour une demande de crédit pour la route et qu'on touche des subventions pour ce compte, elle sera déduite après. On est obligé de le faire ainsi, c'est la Loi sur les finances qui nous l'impose. On doit faire les demandes de crédit avec des montants bruts et après on touche des subventions ou non, parce qu'il y a des sujets où l'on n'en touche pas. Cela sera aussi le cas pour Marfaux, parce qu'il y a un problème de glissement de terrain et là, il y aura des subventions fédérales et cantonales, mais on fera une demande de crédit sur un montant brut et après on va toucher ces subventions. C'est un principe qu'il faut bien comprendre. C'est comme cela que ça se passe.

M. A. Mary (PLR) : Si on prend le montant brut ou le montant net, c'est une chose, mais dans ce cas-là, on prend soit CHF 45'000.00, soit CHF 27'000.00. Je ne trouve pas cela correct qu'on prenne CHF 35'000.00 de manière un peu aléatoire, alors qu'on a des chiffres précis sur la subvention qu'on va recevoir et puis de ce qu'on doit payer. Pour moi, c'est problématique d'indiquer CHF 35'000.00.

M. J.-M. Buschini (CC) : Je comprends très bien vos interventions et vos remarques. Clairement, l'état des crédits d'investissements a été fait avant même l'établissement du rapport et au début des discussions, on avait parlé d'une somme de CHF 35'000.00. Ensuite, il s'est avéré que cela serait

CHF 45'000.00 brut. C'est pour cela qu'il reste cette différence. Mais elle n'est pas au niveau des comptes, puisque dans les comptes, on a bien la bonne somme qui est de CHF. 45'000.00. Ici, il s'agit d'un tableau des investissements prévus à l'avenir qui n'influence pas directement les comptes. C'est simplement la modification d'un chiffre dans un tableau et je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en discuter pendant des heures. C'est une question de calendrier, tout simplement.

Au vote, l'amendement est accepté à 26 voix contre 1 et 8 abstentions.

Le président confirme que le montant passe à CHF 45'000.00, montant qui correspond au crédit.

Comptes de fonctionnement – pages 19 à 30. Pas d'interventions.

Administration générale - pages 31 à 40.

M. E. Dubois (CGF) : page 31, poste 30 « charges du personnel » - 30000.00 Jetons de présence CG et Commissions. La commission de gestion et finances souhaite proposer l'amendement suivant : simplement doubler les jetons de présence. À savoir, aujourd'hui, c'est CHF 30.00 par séance et la commission a discuté pour augmenter ce poste à CHF 60.00. La dépense totale s'élèverait donc à CHF. 28'400.00 au lieu de CHF 14'200.00, sachant que l'année passée, il n'a même pas été dépensé la moitié.

M. D. Schürch (CC) : Je crois d'ailleurs que c'est pour cela qu'on peut clairement accepter cet amendement, parce qu'en effet les gens ne sont pas assez présents... plus sérieusement, même si cela coûte quelques milliers de francs, le Conseil communal est favorable à cet amendement.

Au vote, l'amendement est accepté à 29 voix contre 2 et 4 abstentions.

Ordre et sécurité publique – page 41 à 48. Pas d'interventions.

Formation – pages 49 à 58. Pas d'interventions.

Culture, Sports, Loisirs et Église – pages 59 à 68.

M. E. Dubois (VEL) : page 61, poste 36, Charges de transfert, 2^{ème} ligne, point 36360.00 « Subventions aux organisations privées à but non lucratif ». Il est inscrit au budget un montant de CHF 40'000.00. Pour mémoire, cela concerne tout ce qui se fait en marge comme la patinoire artificielle qui se trouve devant le bâtiment, la compagnie des Nobles Mousquetaires, des subventions pour Midnight Sports, la société de Sauvetage et le collectif LAB et aussi la création d'un espace pour les jeunes de Boudry. On proposerait d'augmenter ce poste simplement de CHF 10'000.00 pour arriver ainsi à CHF 50'000.00.

Au vote, l'amendement est accepté à 23 oui contre 5 et 7 abstentions.

M. D. Schürch (CC) : C'est sympathique tous ces amendements qui augmentent les dépenses, mais je tiens quand même à vous rappeler que selon la Loi sur les finances, on doit avoir un certain degré d'autofinancement pour nos investissements et c'était le cas dans le budget qu'on vous a présenté. Si toutes les deux pages, on ajoute CHF 10'000.00, CHF 20'000.00 ou CHF 50'000.00, on ne va pas y arriver. Il faut être clair, il y a deux options, soit on n'amende pas trop dans le sens du plus, soit on compense sur un autre poste.

Mme N. Chapuisod (en son nom) : Je reviens à la page 30, nous avons parlé des jetons de présences, mais nous n'avons pas parlé des indemnités des Conseillers communaux.

M. D. Schürch (CC) : C'est relativement simple. On imagine que le Conseil communal va devenir à terme professionnel ou semi-professionnel et alors on est obligé de prévoir un montant. L'idée est qu'on fasse une estimation de notre temps de travail sur le premier semestre 2022 et qu'éventuellement, au mois de juin, en même temps que les comptes, on vous présente un rapport pour que vous acceptiez ou non cette modification. De toute façon, on devra passer devant vous, on ne pourra faire cela autrement. Le montant en question a été pris à travers des comparaisons dans les communes voisines où les conseillers sont professionnels ou semi-professionnels.

Mme N. Chapuisod (en son nom) : Oui, mais juste avant, vous demandez de ne pas faire que des amendements dans le sens du plus, je pense que cette discussion doit avoir lieu. Je ne sais pas si M. D. Facchinetti a prévu de revenir plus tard sur ce sujet ou si c'est un oubli.

M. D. Schürch (CC) : Je pense que le vrai débat aura lieu lorsqu'on vous présentera ce rapport, c'est-à-dire dans 6 mois à peu près. Aujourd'hui, on est obligé d'intégrer un montant dans le budget au cas où on le fait. Si on ne le fait pas, il nous restera 6 mois pour pouvoir dépenser ce montant ailleurs ou ne pas le dépenser.

Mme N. Chapuisod (en son nom) : À mon avis, c'est une erreur de le budgéter.

M. D. Schürch (CC) : Mais si ce montant n'est pas au budget et qu'on le fait, cela ne va pas non plus. Il y a des fois des choses qu'on met au budget et que finalement on ne dépense pas, c'est simplement parce qu'on essaie de prévoir. Maintenant, la théorie du Conseil communal actuel est la suivante : si on veut à l'avenir, on ne parle pas de nous, car on est en tout cas deux, peut-être trois qui ne vont pas se représenter à la prochaine législature, mais si on veut attirer les gens dans cette fonction, il faut quand même qu'on trouve le moyen de les faire vivre. Aujourd'hui, les gens qui travaillent, comme moi, sacrifient une partie de leur temps de travail pour être conseiller communal. On est en tout cas trois actuellement dans cette situation et on sacrifie beaucoup de temps et aussi une partie de nos revenus pour faire ce travail. L'idée, c'est de vous faire une proposition à terme, ce n'est pas forcément celle-là, mais on vous en fera une, avec un rapport qui vous détaillera un peu nos tâches. On a imaginé, faire une estimation du temps qu'on passe, ensuite prendre un mandataire externe pour nous aider à faire un rapport qui tient compte des différents éléments et finalement vous présenter ce rapport. Je dis au mois de juin, mais cela sera peut-être un petit peu avant, cela serait même mieux d'ailleurs, plutôt en avril. On va essayer d'aller assez vite pour que vous puissiez bien comprendre ce que l'on propose.

M. A. Sandoz (en son nom) : Je vais faire court, mais c'est juste concernant les amendements de CHF 10'000.00 par-ci et par-là. Vu que vous avez mis un montant pour la professionnalisation du Conseil communal et que ce dernier est encore largement basé sur des estimations, je crois que nous avons la possibilité de, si jamais, compenser avec ce montant-là.

M. D. Schürch (CC) : Oui, je pense qu'on va trouver de toute façon un moyen pour les compenser. Il n'y a pas de soucis.

M. A. Mary (en son nom) : Peut-être que la chose a été amenée de la mauvaise façon, parce qu'en effet, on peut imaginer budgéter cela cette année et voter sur cette professionnalisation au cours de l'année 2022. Mais il aurait fallu aussi, pour ne pas bloquer une possibilité de financement, voter en premier la professionnalisation et peut-être l'appliquer pour l'année 2023 et ainsi la budgéter pour l'année 2023. Parce que là, cela donne quand même un montant assez conséquent, c'est à mon avis pour cela que M. A. Sandoz a fait la comparaison, c'est-à-dire qu'on est en train de chipoter sur des CHF 10'000.00 qu'on souhaite ajouter sur un poste, alors que là, c'est un montant proche des CHF 100'000.00 qu'on a indiqué sans réelle raison, puisque de toute façon, ce montant-là doit encore être accepté par le Conseil général. Il aurait peut-être fallu voter en premier, puis le budgéter dans un

second temps. C'est aussi une manière de faire les choses plus réfléchi et une possibilité de prendre le temps sur une question qui n'est pas si simple.

M. D. Schürch (CC) : Alors, moi je ne suis pas d'accord sur la procédure, parce qu'en fin de compte qu'on le passe ou qu'on ne le passe pas, on est obligé de le prévoir dans un budget. Si on ne le fait pas, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, on pourra utiliser ces moyens pour faire autre chose. Cela donnera peut-être un peu plus d'argent dans un projet qui vous tient à cœur. Mais on ne peut pas ne pas le prévoir. Maintenant, si on doit juste compenser CHF 10'000.00, cela n'est pas un drame, mais si vous déposez un amendement à chaque ligne budgétaire et qu'à la fin on se retrouve avec CHF 300'000.00 de plus, ce n'est plus tout à fait la même chose. Là, on touche à notre degré d'autofinancement, cela veut dire qu'on réduit notre capacité d'investissement. Moi, je crois que la procédure est juste. Ce qui est important, c'est qu'on fasse cette estimation de notre temps de travail, avant de vous présenter quelque chose. On ne va pas vous dire, écoutez, je veux CHF 5'000.00 par mois et je travaille 3 heures par semaine, il faut quand même qu'on puisse vous démontrer ce qu'on fait. C'est pour cela qu'on va travailler sur un système en deux phases, avec un salaire estimé, selon les communes voisines, sur 6 mois.

M. A. Sandoz (en son nom) : On en a parlé en commission, on en a parlé à l'interne aussi, mais je pense que c'est très bien si quelque chose est protocolé ce soir. Effectivement, je rejoins M. Mary, j'ai été un peu surpris par ce passage en force budgétaire, le fait de mettre la charrue avant les bœufs. Mais maintenant, on en a discuté, on parle de peut-être, éventuellement et qu'on va nous présenter un rapport. Alors ce qui est important pour moi, c'est que l'élaboration de ce rapport se fasse de manière claire et professionnelle. Comme je vous l'ai dit, je n'aimerais pas voir arriver un rapport avec un fichier excel où on a mis des heures de travail. Il y a aussi une question de salaire, etc. je pense qu'il faut une vision externe, comme je l'ai déjà signalé tout à l'heure. Ce n'est pas un travail qui doit se faire uniquement au niveau du Conseil communal, je ne parle pas d'un audit, mais d'un conseiller externe, un spécialiste de ce genre de chose, qui assiste le Conseil communal et que l'élaboration de ce rapport se fasse avec un maximum de chance de faire passer cette professionnalisation qui est effectivement quelque chose de relativement important pour notre commune.

M. J.-M. Buschini (CC) : Je comprends tout à fait vos interventions. En effet, le choix aurait pu être différent. On aurait pu peut-être commencer cela en début d'année. Nous faisons ici le choix, comme mon collègue l'a dit et comme vous l'avez répété vous-même, de faire d'abord cette étude sur 6 mois. Mais nous allons tout à fait dans votre sens, M. Sandoz, nous aurons un œil externe. Pas plus tard que ce soir, nous en avons encore parlé en séance du Conseil communal. Nous avons déjà des noms de bureaux spécialisés, il s'agira ensuite de faire le choix et surtout de demander quelques devis, parce qu'on sait que suivant jusqu'où on va dans l'étude, cela pourrait coûter plusieurs dizaines de milliers de francs. Donc, on souhaite encore pouvoir en discuter au Conseil communal, approfondir tout cela et on viendra en commission de gestion et des finances avec la proposition d'un bureau qui suivra notre travail, qui nous conseillera et qui aura aussi une part active dans le rapport qui vous sera proposé.

Santé – pages 69 à 70. Pas d'interventions.

Sécurité sociale – pages 71 à 74

Mme M. Gontier (en son nom) : Une question par curiosité, page 71, au point 54580 « accueil familial de jour », je vois CHF 0.00. Est-ce que c'est le canton qui donne des subventions ou la commune de Boudry ?

M. D. Schürch (CC) : En fin de comptes, ces lignes avec que des CHF 0.00, il faudra qu'on les supprime. Mais on a aussi changé de système, aujourd'hui, pour tout ce qui est de l'accueil familial, extra-familial

de jour, les frais sont répartis entre les parents, la commune et le canton et ceci selon un barème. Avant, il n'y avait que la commune et les parents qui participaient aux frais et ensuite il a été introduit cette fameuse taxe sur les salaires pour financer les structures d'accueil, ainsi il y a un mixte entre les parents, la commune et le canton. La part des parents dépend effectivement de leurs revenus. Si vous souhaitez obtenir cela de manière plus précise, il sera possible de vous fournir le barème. Encore une précision, seules les familles d'accueil ou les institutions reconnues ont droit à ce système de financement.

Mme C. Durgnat Lopez (en son nom) : J'ai une question concernant la page 73, poste 36 « Charges de transfert », point 36360.00 « Subventions aux organisations privées à but non lucratifs » qui concerne les aides humanitaires diverses. Je constate qu'en pleine crise mondiale du Covid-19, nous n'avons même pas donné à hauteur du budget, mais seulement CHF 900.00. Je me demandais comment et qui décide de verser ces subventions et s'il est possible d'aller au moins jusqu'au budget alloué quand il y a une crise pareille.

M. J.-M. Buschini (CC) : On reçoit des demandes d'aides de différentes fondations ou associations toutes les semaines. La décision de base du Conseil communal, c'est d'abord d'intervenir avec ces subventions auprès d'associations qui sont actives dans notre commune et/ou sur des entraides qui concernent directement les familles de nos communes. Ensuite, on attribue au coup par coup des sommes et c'est le Conseil communal qui décide. Par exemple ce soir, on vient de prendre la décision de soutenir à hauteur de CHF 500.00 Pro Junior, qui a remplacé Pro Juventute et qui nous demandait une participation. Cela n'est pas international, mais pour ce genre de subventions, c'est soit sur demande, soit sur des propositions de certains conseillers communaux lorsqu'il y a des grandes catastrophes qu'on décide de participer. C'est vrai qu'on a parfois dépassé ce chiffre et qu'en 2020, en effet, on ne l'a pas atteint.

Transports – pages 75 à 80

M. Ph. Lüthi (en son nom) : Une question concernant la page 79, point 42406.22 « Revenus Vignettes Vieux Bourg ». C'est une zone quand même assez grande et les vignettes sont CHF 200.00. Je me demande s'il n'y a vraiment que 19 vignettes qui ont été vendues dans toute cette zone-là.

M. G. de Reynier (CC) : Vieux-Bourg signifie toute la zone 1 et à ma connaissance, on vend 90 vignettes à CHF 200.00/pce, donc ce chiffre ne correspond à mon avis pas à la réalité. Je me tourne vers M. S. Testuz qui j'espère m'aidera. Est-ce qu'on n'avait pas encore les chiffres ou qu'avons-nous fait comme erreur lorsqu'on a rédigé cette ligne ? De plus, je constate qu'il faudrait aussi ajouter une ligne pour la zone 2 « Ville Basse ».

M. S. Testuz (service des finances) : On a repris la fiche concernant les vignettes et en effet, il est indiqué CHF 38'000.00 et non pas CHF 3'800.00. C'est donc une erreur de saisie et cela compensera largement les amendements qui ont été proposés ce soir. Je propose qu'on amende le budget.

En accord avec M. G. de Reynier, M. Ph. Lüthi fait la proposition d'amendement suivante :
Point 42406.22 « Revenus Vignettes Vieux Bourg et Basse Ville » CHF 38'000.00

M. G. de Reynier remercie M. Lüthi de son attention.

Au vote, l'amendement est accepté à l'unanimité.

Protection environnement et aménagement – pages 81 à 88. Pas d'interventions.

Économie publique – pages 89 à 94. Pas d'interventions.

Finances et impôts – pages 95 à 105. Pas d'interventions.

Comptes des investissements – pages 108 à 110.

M. D. Facchinetti (en son nom) : Je rappelle simplement qu'il faut aussi aligner en page 110, le montant du crédit d'engagement pour la passerelle Areuse à CHF 45'000.00.

M. B. Geiser (en son nom) : Je remercie pour le glossaire, à nouveau, mais il y aura quelque chose à actualiser parce que Prévoyance.ne a changé de nom.

Le président passe à la lecture de l'arrêté.

Mme E. Buschini (PS) : Je pensais faire mon intervention avant le vote. Mais je vais la faire maintenant si vous êtes d'accord. Le parti socialiste a pris connaissance du projet de budget 2022 de la Ville de Boudry, ainsi que du rapport préliminaire du Conseil communal. En introduction, il tient à remercier nos autorités et l'administration des efforts accomplis pour présenter un budget qui se solde cette année par une prévision de bénéfice à hauteur de CHF 764'415.00. Sur le fond, le parti socialiste partage les constats et les choix du Conseil communal, notamment sur les points suivants :

- Il faudra inévitablement tabler sur une baisse de la dette ce qui nous permettra dans un proche avenir de recourir à des nouveaux emprunts pour nos projets communaux importants. La situation sanitaire reste un élément majeur et nous constatons que nous nous trouvons actuellement en pleine nouvelle flambée. Les conséquences pour les comptes 2022 sont difficiles à prévoir.
- Nous constatons à nouveau que dans l'ensemble, nos autorités veillent à diminuer toute dépense superflue, cela dans tous les services, voire à leur imposer une diminution partout où cela s'avère nécessaire.
- Nous souhaitons que la politique de la Commune vis-à-vis de ses salariés continue : dans la crise que nous traversons, il demeure de fait important de maintenir leur pouvoir d'achat, donc une progression régulière des salaires. Pour l'avenir, nous faisons à nouveau preuve de la même prudence que le Conseil communal, étant donné les faits suivants :
- L'évolution de la conjoncture pour l'année 2022 demeure aléatoire à tous points de vue. Même si le pire n'est pas à envisager, les aléas de la crise actuelle nous ont montré à quel point l'avenir est incertain. Il y a peu de temps, personne n'aurait par exemple imaginé une seconde que nous devions siéger masqués une nouvelle fois ce soir et que l'on doive fermer nos structures d'accueil dans l'urgence !
- Gageons aussi que les dépenses dues à l'aide sociale vont certainement augmenter l'année prochaine encore une fois, quand la crise que nous vivons fera sentir tous ses effets, notamment sur les secteurs économiques les plus vulnérables.
- L'État ayant dû beaucoup dépenser pour pallier aux effets de la crise, il n'est pas exclu que cela accélère encore son intention de reporter certaines de ses charges sur les communes.
- À un moment où nous envisageons une fusion avec les communes voisines de Cortaillod et de Milvignes, après des comptes noirs y compris ceux de l'exercice en cours et avec un budget positif, nous devons nous poser la question sur l'adaptation du taux d'imposition dès 2023.

En fonction de toutes ces considérations, le parti socialiste acceptera à l'unanimité le budget 2022 de notre Ville, y compris les divers amendements qui ont été acceptés par le Conseil général.

M. D. Facchinetti (PLR) : Notre groupe se réjouit bien entendu de l'excédent de recettes présenté, la bonne gestion des finances communales étant une des valeurs importantes du PLR. Ce résultat est assurément positif, surtout lorsque l'on voit les budgets déficitaires d'autres communes de notre canton. Notre groupe se réjouit également des revenus en hausse provenant des personnes morales et tient à remercier ces mêmes entreprises d'avoir choisi Boudry pour développer leurs activités. Notre

groupe tient également à afficher son soutien à la politique du Conseil communal de réduction de la dette communale. En conséquence, notre groupe acceptera à l'unanimité le budget 2022 de notre Commune, en tenant compte des amendements votés ce soir.

Je profite également de mon intervention pour vous dire que notre groupe a longuement débattu du point 30100 du budget ayant trait aux salaires des conseillers communaux, censés entrer en vigueur au mois de juillet prochain. Il a notamment été relevé que le montant budgété est très élevé. Nous avons finalement décidé de ne pas proposer d'amendement à ce sujet, mais nous souhaitons souligner que, pour valider le passage des honoraires aux salaires des conseillers communaux, notre groupe s'est réjoui d'entendre toute à l'heure qu'un mandat externe allait être confié à un expert indépendant et impartial, mandat qui pourra être financé à l'aide du montant à la libre disposition du Conseil communal. Un tel audit externe devra d'abord analyser, et ce pour chaque conseiller communal, son taux d'occupation actuel, la répartition actuelle entre les missions stratégiques d'une part et opérationnelles d'autre part. Cette analyse faite, l'auditeur externe devra définir les améliorations structurelles à apporter afin de diminuer l'opérationnel et définir ainsi au mieux le taux d'occupation adéquat pour chaque conseiller communal. Cet audit externe est indispensable pour que notre groupe puisse entrer en matière, en juin prochain, sur la validation de principe du passage des honoraires au salaire des conseillers communaux, et ceci pour un montant qu'il appartiendra au Conseil général de fixer. Merci de votre attention.

M. E. Dubois (VEL) : Nous tenons aussi remercier les auteurs du budget pour leur travail fastidieux. Un point positif aujourd'hui, c'est que les chiffres de bénéfice annoncés seront encore un peu plus importants vu les corrections à amener, puisqu'on a plus de revenus que de charges, malgré les amendements. On améliore encore le ratio, c'est très bien. Deux choses encore, on sait qu'on a maintenant la capacité financière qui nous permet de tenir les projets ambitieux sur les prochaines années, on a aussi cette ambition de réduire la dette. Rien que pour l'année prochaine, c'est un amortissement de 14% qui est prévu. À ce rythme-là, on aura très vite un taux d'autofinancement qui nous permettra d'être beaucoup plus souples et d'avoir une meilleure autonomie par rapport à nos besoins actuels. Voilà, je n'ai pas grand-chose à ajouter, je pense que l'essentiel a été dit. Nous serons aussi très attentifs lorsqu'il faudra voter sur la rémunération pour les nouveaux salariés de la commune au mois de juin.

M. D. Schürch (CC) : Je me permets juste une petite remarque. En page 6, il y a un tableau concernant les emprunts que nous avons actuellement. Sur ce tableau, vous voyez que les quatre premiers pourraient être remboursés, à condition qu'on en ait les moyens. Par contre, on aura les moyens de les rembourser en partie. On a beaucoup jonglé ces dernières années avec des emprunts à court terme. D'ailleurs, vous voyez que pour un, il y a un taux d'intérêt de 0%. C'est donc important de s'intéresser à tout ce qu'il est possible de faire. Ce qu'on peut aussi constater c'est que lorsque j'ai commencé avec les finances, on payait presque 1 mio de francs d'intérêt et on voit bien que cela s'est énormément réduit. Ce qu'on a aussi fait, c'est que pour tous les nouveaux emprunts, on les a faits avec un système d'amortissement automatique. Cela signifie que ce n'est plus un emprunt qui dure 10, 15 ou 20 ans et pour lequel on ne rembourse rien, mais là, on rembourse chaque année. L'ordre de grandeur est d'à peu près CHF 800'000.00. Cette année, on n'a pas mal de cash qu'on ne peut pas dépenser à cause de la Loi sur les finances, donc il faudra faire un choix de rembourser un emprunt, sans réemprunter. La dette va de toute façon se réduire en 2022 et on va continuer d'aller dans ce sens. L'avantage c'est que si un jour on a un gros pépin ou alors un gros projet, cela nous redonne la capacité d'emprunter.

Le président lit encore une fois l'arrêté, avec les modifications liées aux amendements acceptés.

Au vote, le budget 2022 est accepté par 34 oui et 1 abstention.

11. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit budgétaire pour divers travaux de réfections, extensions et gros entretiens pouvant intervenir en 2022

M. D. Schürch (CC) : Ce rapport est présenté chaque année en même temps que le budget. Il donne de la souplesse au Conseil communal en cas d'accident ou d'imprévu. La seule nuance de cette année, c'est qu'on a mis un montant pour l'aménagement du territoire et un montant pour l'économie publique. Je vous donne un exemple que je connais pour l'économie publique : j'ai dû intervenir en urgence dans nos forêts, à cause d'un éboulement et il a fallu assainir une falaise. Cela n'a pas coûté très cher, env. CHF 25'000.00, mais je n'ai pas pu décider tout de suite, j'ai dû attendre une semaine, avoir la séance du Conseil communal. C'est important qu'on puisse agir rapidement. Nous avons mis CHF 15'000.00 pour l'économie publique et CHF 30'000.00 pour l'aménagement du territoire. Tous les autres montants étaient déjà là. On doit pouvoir réparer rapidement une conduite qui saute ou alors des routes. En revanche, on ne dépense pas forcément tout cela.

M. J.-P. Kneubühler (PLR) : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères, conseillers généraux, les années se suivent et se ressemblent. C'est du moins le cas pour ce crédit d'investissement destiné à plusieurs domaines de notre commune, comme vient de le préciser M. D. Schürch. Ces différentes sommes permettent aux conseillers communaux d'intervenir rapidement et c'est une nécessité quand une urgence se présente. Il faut tout de même admettre que notre autorité exécutive n'a pas abusé de cet argent disponible, puisqu'au cours de ces 25 dernières années, la totalité du crédit voté n'a jamais été dépensé dans sa globalité. En conséquence et au vu de son importance, le groupe PLR votera pour ce crédit à l'unanimité et j'encourage vivement le reste de l'assemblée à l'accepter également. Je vous remercie de votre attention.

Mme I. Zürcher (PS) : Cet arrêté habituel, qui revient chaque année, sera accepté aussi à l'unanimité par le groupe socialiste. C'est un signe de confiance aussi dans la gestion des urgences par le Conseil communal et c'est nécessaire pour le fonctionnement et la sécurité de notre commune.

M. E. Dubois (VEL) : Les Verts acceptent aussi à l'unanimité ce rapport. Je dirais qu'un bon compte est toujours nécessaire pour bien fonctionner.

Le président lit l'arrêté, article par article.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

12. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 92'000.00 pour l'étude d'avant-projet et le dossier de subventionnement pour des mesures d'assainissement et de protection du versant Marfaux

M. L. D'Andrea (CC) : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, le versant Marfaux bouge. Pour l'historique, c'est déjà connu depuis un certain temps. Par contre, c'était un dossier qui était un petit peu au point mort. Une étude de risque avait été lancée par mon prédécesseur, mais quand j'ai repris le dicastère, je l'ai fait avancer assez vite. Le résultat de cette analyse de risque a encore démontré que le versant bougeait et qu'il fallait intervenir en le renforçant. C'est donc l'objet du présent rapport. Une première étape vise à faire des carottages dans ce versant pour pouvoir comprendre exactement la géologie de ce versant et constituer un dossier pour le subventionnement. Comme nous l'avons dit tout à l'heure, c'est un ouvrage qui sera financé par le canton et la Confédération, à hauteur de 70%. Aujourd'hui, on vous propose ce rapport qui va permettre de finaliser cette étape. N'étant pas géologue, on a demandé plusieurs offres à diverses entreprises et pour la validation de ces dernières, nous avons pris conseil auprès du géologue cantonal.

Il faut savoir qu'il y a un montant qui a été défini par le Grand Conseil et que ce montant est valable jusqu'en 2023. Il faut donc avancer assez rapidement sur ce dossier. Aujourd'hui, on vous demande ce crédit qui doit payer les prestations d'ingénieurs et les forages. Je répondrai volontiers aux questions qui suivront.

Mme P. Preisig-Ducommun (PLR) : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR est convaincu de la nécessité de procéder rapidement à l'étude complémentaire de la stabilité du versant Marfaux. Les raisons nécessitant l'urgence sont notamment la sécurisation du glissement par rapport à d'éventuels nouveaux dégâts, l'élaboration du dossier du projet qui permettra de préciser les coûts de la réalisation de la variante retenue et surtout l'utilisation des subventions du canton et de la Confédération selon le planning prévu, d'ici 2022, 2023. Notre groupe s'est penché sur le rapport présenté, a posé quelques questions à Mme M. Lepori, aménagiste communale, qui a répondu promptement. La majorité du groupe PLR a ainsi décidé de soutenir l'arrêté présenté. Cependant, l'unanimité de notre groupe a relevé les points suivants : pour reprendre la procédure, le fait que le géologue cantonal ait participé au processus d'appel d'offres et à l'analyse des offres est plutôt rassurant. D'un point de vue technique, la méthodologie retenue n'est toutefois pas connue. De plus, l'estimation des trois forages, devisé à CHF 27'000.00, semble faible compte tenu des accès difficiles et sachant qu'il est prévu d'hélicopter l'atelier de forage. Le choix des bureaux d'études consultés aurait pu porter sur des bureaux neuchâtelois possédant également toutes les références requises. La Commission de gestion et des finances aurait dû avoir accès à l'ensemble des documents d'appels d'offres ainsi qu'aux trois offres analysées pour être pleinement associée à la démarche et rendre son préavis. Finalement, une fois encore, le groupe PLR, est confronté à l'urgence du dossier qui ne laisse que peu de marge de manœuvre pour se prononcer.

Pour finir, je profite, en mon nom, d'informer la Commune qu'une étude géotechnique a été réalisée dans le cadre du projet Vitis et que des données géologiques sont disponibles dans cette zone qui est localement très proche du glissement Marfaux. Je vous remercie pour votre attention.

M. Ph. Lüthi (PS) : Monsieur le président, il n'y a pas grand-chose à ajouter. On est tout à fait conscient de l'importance de ces travaux, qui renforce la sécurité de notre population, ce qui est évidemment primordial. Ce versant Marfaux fait aussi partie du patrimoine du paysage de notre ville, donc il faut le préserver pour le bien de notre population et aussi pour la beauté du Vieux Bourg. C'est un endroit tout à fait emblématique de notre ville, donc le parti socialiste, à l'unanimité, va soutenir ce rapport.

M. E. Dubois (VEL) : Le groupe des Verts va soutenir à l'unanimité ce rapport.

Le président lit l'arrêté, article par article.

Au vote, l'arrêté est accepté à 34 voix et 1 abstention.

13. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 45'000.00 pour la réfection d'une passerelle piétonne sur l'Areuse

M. L. D'Andrea (CC) : Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers généraux, ce rapport concerne la passerelle qui se trouve près de la Pointe de l'Areuse. Cette dernière nous a été cédée par le canton et nous devons intervenir car elle se trouve en très mauvais état et les risques d'accidents sont importants. Cette passerelle, nous la partageons avec la Commune de Cortaillod et les frais de ces travaux seront également partagés entre les deux communes, ainsi que le canton. Comme on l'a dit tout à l'heure, les coûts finaux devraient avoisiner les CHF 27'000.00 pour Boudry, mais on est obligé de demander l'argent sans la subvention, donc c'est effectivement ce

montant de CHF 45'000.00, dont les coûts sont répartis comme indiqués dans le rapport. Pour information, j'ai entendu avant qu'on avait plusieurs de passerelles à refaire. Il est vrai qu'on a beaucoup de passerelles sur le territoire communal. J'essaie actuellement de finaliser une convention qui a pour but qu'on nous en cède le moins possible. Cela signifie que le canton peut garder ses passerelles et les entretenir quand elles sont en mauvais état. C'est vrai qu'on en a encore plusieurs dont le futur n'est pas encore déterminé, car il n'est régi par aucune convention et on fait en sorte que le canton en gère la plus grande partie. Je réponds volontiers aux questions

M. B. Geiser (PLR) : Monsieur le président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, je vais peut-être me répéter, mais je tiens compte de la réalité. La loi cantonale prévoit que les ouvrages construits sur les cours d'eau, qu'ils aient été faits par les cantons ou par les privés, soient entretenus au frais des communes concernées. Grâce aux projets de renaturation de l'embouchure de l'Areuse dans le lac, l'entretien de la passerelle qui se trouve près de cet endroit pourra exceptionnellement être couvert à raison de 40% par les subventions cantonales, soit environ CHF 36'000.00. Le solde sera à la charge des communes de Cortaillod (rive droite) et de Boudry (rive gauche), chacune pour 30%, soit environ CHF 27'000.00. Il est donc judicieux que le Conseil communal propose au Conseil général de voter cet engagement financier ; maintenant, il représente 30% alors que si le canton ne participait pas, il représenterait 50%. Il est à prévoir à l'avenir d'autres frais concernant les passerelles au lieu-dit Le Pervou, ainsi qu'à d'autres endroits. Je rappelle que l'Areuse est un bien du patrimoine de Boudry. Il n'y a pas beaucoup de localités qui peuvent prétendre avoir une rivière qui les traversent, offrant ainsi des lieux de promenades, de fraie et de pêche. Le PLR votera donc ce crédit à l'unanimité et j'encourage vivement le reste de l'assemblée à l'accepter également. Je vous remercie de votre attention.

Mme I. Zürcher Vuillaume (PS) : Je fais partie des gens, qui tout comme vous, fréquente souvent ce bord du lac et j'ai plusieurs fois passé cette passerelle à mes risques et périls, en faisant fi des panneaux de dangerosité. Donc à titre personnel, je peux tout à fait comprendre que la commune, associée à celle de Cortaillod, prenne cela en main. Cela ne fait pas très joli pour les promeneurs, qui hésitent à passer ou pas, suivant la glissade qui risque de les attendre. J'ai vu que récemment, il y a des petits taquets qui ont été mis dans l'urgence pour éviter des blessures graves. Donc c'est vraiment une nécessité et le groupe socialiste acceptera ce crédit.

M. E. Dubois (VEL) : Les Verts accepteront à l'unanimité ce rapport. À titre personnel, j'ai hésité à emprunter cette passerelle et je n'hésiterai plus.

M. D. Schürch (CC) : Puisqu'un amendement a été déposé toute à l'heure, je me permets de relever que dans ce rapport, vous avez la démonstration qu'une fois que l'État sera intervenu au travers de sa subvention, le montant net sera bien inférieur à ce qu'on vous propose dans le budget des investissements. Si je vous dis cela, ce n'est pas pour vous embêter, c'est juste pour que vous compreniez le principe. On vous présente un montant brut, on paie et une fois qu'on a payé, l'État rembourse sa part. Cela sera la même chose pour le versant Marfaux dont on vient de parler, parce qu'il y aura une subvention cantonale et une subvention fédérale. Il faut toujours tenir compte de cela lorsqu'on vous présente notre budget des investissements.

Mme P. Preisig-Ducommun (en son nom) : Il me semble que la Commission de gestion n'a pas donné son préavis pour le rapport précédent. On l'attend peut-être pour celui-ci. Je demande au rapporteur qu'il prenne la parole.

M. E. Dubois (CGF) : Oui, pardon. Ce rapport a été accepté à l'unanimité par la Commission de gestion et des finances, comme pour le reste des rapports.

M. L. D'Andrea (CC) : Pour répondre à M. B. Geiser, concernant la passerelle du Pervou. C'est typiquement une de ces passerelles qui appartient à la Confédération, je ne crois même pas au canton, car c'est une zone de compensation écologique et nous sommes en train de négocier le fait qu'elle ne nous revienne pas. C'est-à-dire, les Travaux publics entretiennent la passerelle au quotidien, afin qu'elle soit et reste praticable, mais lorsqu'il s'agira de la refaire parce que le bois ou autre sera usé, cela sera au canton et/ou à la Confédération de payer, parce que sont typiquement des ouvrages qui coûtent très chers.

M. B. Geiser (en son nom) : Vous projetez l'avenir, en ce qui me concerne, je me contente de parler de choses proches et actuelles. La loi cantonale est formelle à ce niveau-là. L'entretien est à la commune.

Le président lit l'arrêté article par article.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

14. Interpellation du groupe PS concernant la mise à disposition de protections menstruelles dans les écoles et les établissements publics de la commune de Boudry

M. Ph. Lüthi (PS) : Je vous relis le texte de la motion. Le Conseil Général de la ville de Neuchâtel a accepté dernièrement, à l'unanimité, la mise à disposition de protections menstruelles dans ses établissements scolaires ainsi que dans les bâtiments qui relèvent de son autorité communale, dans le but de lutter contre la précarité menstruelle, sujet encore malheureusement trop tabou dans notre société. Le Grand Conseil semble également aller dans ce sens au niveau cantonal, mais ses décisions prendront encore un certain temps à se concrétiser. Si, dans les lieux publics, l'utilité d'une telle mesure est évidente, je peux apporter ma garantie d'enseignant des degrés primaires que, dans les établissements scolaires, cette question intervient avec des élèves dès l'âge de huit ans, heureusement pas très souvent, mais environ 1 fois par année, et peut régulièrement mettre les enfants concernées comme les enseignantes et enseignants qui en ont la responsabilité dans l'embarras. Bien entendu, une telle mesure ne représente qu'un très modeste investissement, tant pour l'acquisition du matériel que pour la logistique impliquée. Notre interpellation comprend deux questions :

1. Comptez-vous prendre les devants des décisions cantonales futures et mettre à disposition, dans les toilettes de nos bâtiments scolaires ainsi que dans les lieux relevant de l'autorité communale, des protections menstruelles ?
2. Est-il possible d'établir une politique commune à ce sujet au niveau de CESCOLE, afin que les élèves concernées retrouvent les mêmes protections lorsqu'elles changeront de collège ?

Mme M. Braghini (CC) : M. Lüthi, je peux vous répondre positivement. Nous avons déjà pris les devants. En effet, dans les bâtiments de Longueville, le Cercle scolaire de CESCOLE, c'est déjà le cas depuis la rentrée scolaire d'automne. D'ailleurs, je ne sais pas si vous l'avez lu dans la presse, il y a eu un concours pour la décoration des distributeurs de protections menstruelles et c'est cinq jeunes filles qui l'ont gagné. Au niveau des sept bâtiments faisant partie du cercle scolaire dans les communes, l'installation se fera au cours du printemps 2022. Au départ, un seul distributeur est prévu par bâtiment, pour des questions de budgets. Le cercle scolaire de CESCOLE a donc anticipé cette problématique. Est-ce que ma réponse vous convient ?

M. Ph. Lüthi (PS) : Oui, je suis très heureux d'entendre votre réponse, Madame la conseillère communale.

15. Autres interpellations

Mme M. Gontier (VEL) : Cette interpellation concerne le chemin des écoliers. Dans un premier temps, l'interpellation concerne surtout la sécurité de ce chemin et dans un deuxième temps, je peux évoquer l'état de ce chemin. Je vais vous lire ce que j'ai rédigé et ensuite il y aura quelques photos qui illustreront ce que j'ai écrit, photos que je vous commenterai brièvement.

En effet, nous trouvons que ce chemin pas assez sécuritaire pour les piétons. En priorité pour les enfants, qui sont les plus nombreux à l'emprunter pour aller à l'école. Les arguments pour rendre ce chemin plus sécuritaire sont les suivants :

- c'est un chemin important qui relie le plateau de la gare au bas de Boudry ;
- il est très fréquenté: 4 fois par jour pour de nombreux enfants qui se rendent à l'école , mais aussi par des adultes ;
- de petits enfants, accompagnés ou non par leur parents, l'empruntent, principalement pour se rendre à l'école ;
- Il est très en pente, ce qui augmente le risque de glisser l'hiver ;
- Le dévers est parfois dans le sens de la pente, sans que rien ne retienne les pieds et sans barrière assez basse pour se retenir en cas de chute ;
- Les mains courantes ont été pensées pour les adultes et non pour les enfants (hormis à un endroit), Certains parents ne laissent pas leur aîné l'emprunter avec leur petit frère ou petite sœur, car ils le trouvent trop dangereux. Ils préfèrent donc véhiculer leur plus jeune enfant pour l'amener à l'école ;
- Un cas d'accident, la commune est responsable si ce chemin est jugé défectueux.

De plus, trois incidents m'ont été communiqués, dont deux par écrit qui m'ont été envoyé par une maman. Je vous lis son message : « Je tiens à vous transmettre quelques informations concernant des incidents qui ont eu lieu sur le chemin des écoliers. En début d'année une enfant de 9 ans a chuté en bas des escaliers. Elle a dû être transportée à l'hôpital en ambulance.

Dernièrement un petit garçon de 2 ans a également fait un faux-pas et chuté. Heureusement qu'il avait une casquette et était bien protégé. »

En deuxième lieu, nous trouvons que l'état de ce chemin des écoliers est très mauvais. Celui-ci peut d'ailleurs avoir un impact sur la sécurité. Nos questions sont les suivantes : Pourquoi à ce jour il n'a pas été jugé utile d'ajouter une rampe ? Pourquoi il n'y aurait pas un rebord tout au long de ce chemin pour retenir les pieds en cas de glissade ? Serait-il possible de faire une analyse technique de ce chemin afin de savoir s'il est nécessaire de le mettre en règle ou en conformité ?

Pour finir, prendre soin de ce chemin, c'est aussi prendre soin de nos enfants et de tout autre personne qui l'emprunte. C'est valoriser la mobilité douce et donc encourager une démarche écologique. Pour illustrer mes propos, je pensais utile de montrer quelques photos. (L'administrateur les projette à l'écran.) Je vous remercie pour votre attention.

M. L. D'Andrea (CC) : Je suis en mesure d'apporter un élément de réponse. Ensuite, en ce qui concerne l'entretien, c'est Mme M. Braghini qui s'en occupe avec les travaux publics. Pour l'aménagement du territoire, nous avons une vision un peu supérieure par rapport à une mesure d'agglomération et de mobilité douce pour ce chemin, qui est en priorité B, c'est-à-dire qui pourrait être potentiellement être fait jusqu'en 2028. Il n'est pas en priorité A, cela ne sera donc pas fait demain. Cette mesure, c'est de refaire ce chemin, par contre elle est conditionnée à l'interdiction de la route de la Gare aux transports individuels motorisés. Ça c'est une première information. Il faudra vouloir interdire cette route si on veut pouvoir faire ce chemin et avoir une subvention. La deuxième information, c'est que ce chemin, qui existe depuis longtemps, deviendra encore plus intéressant lorsque la commune développera peut-être le plateau de la Gare. À ce moment-là, ce qu'on essaie de faire, c'est que les quartiers se parlent,

qu'ils ne soient pas isolés les uns des autres, alors évidemment quand on regarde ce chemin, on se dit que c'est un passage intéressant entre le plateau de la gare et le collège, respectivement la ville basse. Maintenant, on doit quand même se poser la question de savoir si un chemin dans une falaise, c'est le meilleur endroit pour le mettre. Alors, il est là, il a été fait, je ne vais pas me prononcer sur la question de la sécurité, parce que c'est une question qui est subjective, il existe beaucoup de chemins qui sont bien moins sécurisés que celui-ci qui sont empruntés. Si on regarde le nombre d'accident, bien sûr, il serait bien qu'il n'y en ait pas, mais si on compare le nombre d'accidents par rapport aux gens qui le prennent, il est quand même relativement faible. Maintenant, j'insiste aussi sur le fait qu'il y a une route, la route de la Gare, qui est viabilisée, qui est en goudron avec un trottoir et quand c'est gelé et qu'on glisse en hiver, on peut aussi prendre cette route et faire 100m de détour. Puis, cela dépendra du Conseil général aussi, parce que si on veut refaire ce chemin, comme vous le proposez, Mme Gontier, c'est-à-dire, aux normes BPA, pour la petite fille de 2 ou 3 ans que vous avez montré, qui est haute comme trois pommes, cela veut dire que c'est un chemin qui va coûter CHF 300'000.00 en tout cas, ou plus. Je ne sais pas si ici on voudra voter un crédit de cette ampleur, pour refaire ce chemin, c'est aussi cette question qu'il faut se poser. Parce que vu les informations apportées, ce n'est pas juste quelques corrections, c'est véritablement une mesure globale sur le chemin, si j'ai bien compris et cela va impliquer, dans ce genre de falaises, des travaux conséquents. Donc, il faudra peut-être encore préciser vos questions. Je résume donc mon élément de réponse, c'est un chemin intéressant quand on développera le plateau de la Gare et alors, il faudra faire ce qu'il faut, ou alors on peut aussi utiliser la route de la Gare, qui est juste à côté, qui est déjà là et bien faite. Pour l'entretien, c'est vrai qu'il faudra peut-être passer et voir ce qu'il est possible d'améliorer facilement.

Mme M. Braghini (CC) : Merci M. D'Andrea, je crois que vous avez bien résumé la problématique. Ce chemin, qui existe depuis très longtemps, peut-être que les anciens Boudryens pourraient le dire, est entretenu régulièrement par l'équipe de la voirie. Il est déneigé, et salé bien sûr quand c'est gelé, mais c'est un chemin en pente, dans une falaise. Pour la sécurité, on a rajouté ces dernières années quelques barrières. Mais on a eu une longue discussion au sein du Conseil communal à ce sujet, et finalement, nous sommes d'avis que c'est la responsabilité des parents. On ne va pas là avec un enfant tout petit sans lui tenir la main, ça c'est certain. Je vais passer la parole à mon collègue qui est en charge de la sécurité.

M. G. de Reynier (CC) : La seule chose que je peux ajouter, car tout a été très bien résumé, est qu'en insistant comme vous le faites, parce qu'on a déjà échangé, Mme Gontier et moi et je suis allé voir sur place, j'ai fait des photos, j'ai discuté avec le voyer-chef, je pense que vous allez m'amener à fermer ce chemin. Parce que vous commencez à me faire peur et quand j'ai trop peur, au bout d'un moment je ferme le chemin. Vous insistez toujours sur la responsabilité de la commune et il est vrai que c'est un sujet assez délicat. On doit toujours analyser une phrase en fonction de son but et de son utilisation et en fonction des circonstances quand on fixe une responsabilité de la collectivité et comme il s'appelle le chemin des écoliers, je pense qu'il serait raisonnable de fermer le chemin jusqu'à ce qu'on ait pris une décision. Voilà, maintenant, je vous laisse compléter votre interpellation Mme Gontier, parce qu'on a apporté pas mal d'éléments nouveaux.

Mme M. Gontier (VEL) : Je vous remercie pour vos éléments de réponses. Mon souhait n'est pas du tout de fermer ce chemin, je pense que cela serait regrettable. Pour moi, je retiens trois points, la question de refaire complètement ce chemin, je trouverais intéressant de voir si c'est faisable ou pas, de savoir quel budget cela nécessite et de voir si c'est utile ou pas pour la ville de Boudry. Et effectivement, je trouverais bien de faire venir un technicien externe pour voir ce qu'il est possible de faire. En attendant, sans pour autant fermer le chemin, je pense qu'on pourrait trouver des alternatives. En effet, la petite, qui a 2 ans, vous l'avez dit, elle est sous la responsabilité des parents, mais pour l'autre petite, de 5 ans, je trouve dommage qu'il n'y ait pas une simple deuxième rampe tout du long. Il y a cela juste à un endroit et je trouve que cela serait une alternative pour les enfants. Ceci dit, c'est maintenant à vous de choisir.

M. G. de Reynier (CC) : Merci, quand je suis allé prendre des photos, j'ai tout de suite vu, comme vous, la lame en acier qui a été posée à l'unique endroit où il y a deux niveaux de rampes et j'ai demandé à M. P. Chapuisod (voyer-chef) pourquoi elle avait été posée. Il m'a répondu qu'ils ont fait un essai pour tâcher de sécuriser un endroit. Mais ils se sont rendu compte que même s'ils ajoutaient cela, ce n'était absolument pas dans les normes. Donc s'il arrive un accident et que les parents subissent un préjudice pour leur enfant, s'ils attaquaient la commune, il pourrait y avoir un gros souci. Alors je crois que l'idée des travaux publics, c'était, on ne va pas toucher, parce qu'en touchant, on montre qu'on s'en occupe et comme on ne va pas jusqu'au bout, on va nous le reprocher. Donc je pense que je proposerai au Conseil communal de fermer ce chemin de décembre à février, au moins qu'en hiver, on ne glisse pas et que les gens descendent par la route de la Gare, puis on verra pour l'été. Il y a un trottoir à la route de la Gare et il y a un sens-unique pour les véhicules, vous ne pouvez pas me dire que les enfants sur un trottoir de presque 1,5m de large sont en danger. Parce qu'alors, je ne sais pas comment on va à l'école si on ne peut pas emprunter un trottoir. Et oui, Mme Gontier a raison, en bas de la rue de la Gare, il n'y a pas de passage de sécurité et vous me l'avez signalé, on en a discuté en commission de circulation et il est probable qu'on obtienne la dérogation du Service des ponts et chaussées pour remettre un passage de sécurité dans cette zone 30 km/h, parce qu'on est sur un itinéraire d'école. Mais je ne sais pas ce qu'on décidera.

M. D. Schürch (CC) : Monsieur le président, veuillez m'excuser, mais normalement pour une interpellation, il n'y a pas de débat.

Le président demande à Mme M. Gontier si elle est satisfaite de ces réponses.

Mme M. Gontier (VEL) : Je remercie le Conseil communal pour les éléments de réponses qui me permettent de mieux comprendre sa position, la non-réponse à mon courrier ou la non-suite à notre discussion. Je suis satisfaite de cette réponse. Merci.

M. S. Agbaro (en son nom) : Je souhaite rebondir sur la question.

On l'interrompt et lui demande de poser sa question au point prévu à l'ordre du jour.

16. Informations du Conseil communal

Mme M. Braghini (CC) : vous avez sûrement vu dans la presse ou sur les affiches que ce jeudi, 16 décembre de 18h à 20h, le canton a organisé une campagne de vaccination ici même, à la salle de spectacles. En priorité pour la première dose et dans une moindre mesure, des 3^e doses, donc les rappels. Le 14 janvier 2022, il y aura une deuxième soirée. Cela, sans rendez-vous.

Malgré la situation de pandémie que nous connaissons et qui nous pose problème à tous, le comité de Noël en commune a souhaité maintenir sa manifestation le 24 décembre pour les personnes seules ou autres. Cela se passera à l'extérieur, sur la Place de l'Étoile, afin de pouvoir accueillir tout le monde, à partir de 16h00, il y aura une soupe et un accueil. Je salue la volonté de ces personnes qui s'investissent même dans la difficulté pour offrir à la population un moment de partage.

M. J.-M. Buschini (CC) : Monsieur le président, j'aimerais avec cette année qui s'achève vous remercier pour votre investissement. Que ce soit comme conseiller général ou par vos présences dans les commissions, par les riches débats que nous avons eus cette année, même si parfois cela donnait l'impression d'être quelque peu houleux, mais heureusement, on sait que vous êtes tous là pour le bien de la commune et pour faire progresser les dossiers. J'aimerais vous remercier pour cet investissement, j'aimerais remercier aussi mes collègues du Conseil communal parce qu'on a pu le voir

ce soir, l'investissement est vraiment très important. Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année parmi vos proches et également une année 2022 que j'espère bien meilleure que celle que nous vivons. Enfin, j'aimerais vous rappeler que le Conseil communal a décidé de maintenir la petite rencontre conviviale qu'il organise régulièrement le 1^{er} janvier. Cela se passera ici devant, avec une distribution gratuite de soupe aux pois, de taillaule et de thé. Mais ce n'est peut-être pas cette distribution qui est importante, c'est le moment convivial qu'on peut passer ensemble en début d'année. Depuis que nous avons placé cette manifestation en bas en collaboration avec l'équipe de la patinoire et aussi avec les accordéonistes qui préparent la soupe, elle est d'autant plus courue. Venez donc nombreux, le 1^{er} janvier dès 16h pour nous retrouver ici. Merci à tous encore une fois et belles fêtes de fin d'années !

M. G. de Reynier (CC) : J'aimerais informer l'assemblée au sujet des trois motions, à savoir l'analyse du réseau électrique et les deux motions sécurité, une fois pour le centre d'accueil et une fois pour la sécurité locale. Je m'efforcerai de vous présenter un rapport d'ici au mois d'avril. Je suis parfaitement conscient que le délai d'une année est dépassé. Mais je pense que M. R. Dubois acceptera et admettra avec moi que c'est un délai d'ordre et que lorsqu'on est nouveau dans la fonction, il est parfois difficile de s'organiser et de respecter ce délai, surtout quand une des trois motions est extrêmement compliquée, je pense à celle du réseau électrique et j'aimerais bien vous apporter des éléments complets vous permettant de faire un choix avisé.

Dernier point, on a parlé du 1^{er} janvier avec la manifestation qui aura lieu ici dehors, cela me permet de vous parler très brièvement de la patinoire. Cette patinoire fonctionne à satisfaction, elle plaît à tous et à toutes, malheureusement, sa pérennité n'est pas acquise. Je m'explique : l'association qui gère cette patinoire traverse quelques turbulences et son comité a perdu quasiment tous ses membres, ce qui fait que j'invite les parents dont les enfants profitent de cette patinoire à s'annoncer vers moi s'ils sont prêts à s'engager dans un comité nouveau, qu'il faudra constituer pour continuer l'exploitation de cette patinoire ces prochaines années. Parce que la situation est un peu problématique en ce moment, je ne suis même pas encore absolument sûr, au sein du Conseil communal, on ne sait pas très bien comment agir, puisque cette patinoire appartient à une association qui l'a achetée et qui l'exploite. On travaille pour essayer de trouver une solution, mais elle n'est pas encore trouvée. En tout cas, on aurait besoin de parents d'enfants disponibles pour travailler dans ce comité, cela veut dire, organiser, chercher des sponsors, exploiter, monter, démonter, tenir la cantine, louer des patins, etc. Il y a beaucoup de choses à faire et ce n'est pas deux personnes qui peuvent assumer ces fonctions, il en faudrait 6 à 8. Je vous remercie de votre attention.

M. D. Schürch (CC) : Je souhaite juste dire qu'on a terminé le document de la révision du Règlement général de Commune avec un tableau comparatif. On va convoquer cette commission en début d'année, courant janvier et on va pouvoir soumettre le projet assez rapidement afin que vous puissiez le valider ou le modifier encore si nécessaire.

17. Questions

M. B. Geiser (en son nom) : J'ai des questions concernant la cybercriminalité. Cette année, plusieurs administrations ou privés ont subi les affres de la cybercriminalité, rien qu'en Suisse romande. Face à des demandes de rançons, selon la RTS, il semble que 40% de ces rançons ont été payées dans le monde. Cela représenterait une somme se chiffrant en trillions de dollars. Voici les questions :

- est-ce que le Conseil communal s'est préoccupé de ce problème ?
- est-ce que des mesures de protection ont été mise en place ?

-est-ce que « ECHO », qui équipe nos ordinateurs, pourrait être atteint par la cybercriminalité et ainsi s'attaquer à nos équipements privés ? Merci de votre réponse.

M. J.-M. Buschini (CC) : Merci M. Geiser pour ces questions. Ce qu'il faut savoir, c'est que notre système informatique est cantonal. Au niveau communal, nous n'avons pas à prendre des résolutions par rapport à cette cybercriminalité puisque, à la fois ECHO que vous employez et tous ce qu'on emploie dépend du SIEN (Service informatique de l'entité neuchâteloise). Bien entendu, on est en contact avec eux, on pourrait faire des propositions si vous en avez, mais je ne crois pas que nous avons à prendre, à l'échelle de la commune, des mesures par rapport à cela. Contrairement à d'autres cantons où les communes, il a été parlé de communes vaudoises, ont eu quelques problèmes, nous ne sommes pas indépendants à ce niveau-là. Après, même si c'est un service cantonal, on n'est pas à l'abri évidemment, même le canton pourrait être victime de ce genre d'action.

M. J.-D. Böhm (en son nom) : J'aimerais avoir des explications concernant la structure Am Stram Miam. Ce qui a paru dans Arcinfo est-il correct ? Parce que si oui, le personnel formé et diplômé, de par son attitude, démontre qu'il peut être remplacé facilement par des volontaires. Quelles sont les sanctions prises envers ces gens, si peu « pro » ? Il s'agit d'une faute professionnelle grave qui devrait aller, peut-être, jusqu'au licenciement. Qui va payer tous les désagréments causés aux parents ?

Mme M. Braghini (CC) : M. Böhm, merci de votre question. Vous comprenez bien que vous la posez d'une façon qui est assez difficile à répondre. Mais en effet, nous avons dû fermer la structure d'accueil parce que cinq personnes parmi les éducateurs et les éducatrices étaient en quarantaine. Avec l'OSAE (office des structures d'accueil extrafamiliales), nous avons pris la décision de fermer. Quand vous parlez de sanction, vous parlez de choses dures, nous ne pouvons pas vous répondre entièrement. Toutefois, des discussions ont eu lieu avec notre administrateur, je vous rappelle qu'il est également le chef de ce service et il y a eu un contact cette semaine-ci avec les employé-e-s et les discussions continuent. Vous avez aussi parlé de la question financière, bien sûr que les parents ne devront pas payer pendant ces 10 jours. En ce qui concerne la réaction des parents, je dois dire qu'on était très surpris et étonné par la réaction positive. Il n'y a pas eu de plaintes, je pense qu'entre les parents, il y a eu des élans de solidarité pour s'occuper des enfants. C'est vraiment quelque chose qui nous a préoccupé, mais nous n'avions pas d'autre choix que de fermer. On ne peut pas employer des bénévoles, les normes cantonales sont très claires à ce sujet, il faut un encadrement professionnel pour s'occuper des enfants. Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

M. J.-D. Böhm (en son nom) : Pas à ma satisfaction, parce que je pense qu'à situation exceptionnelle, résultat exceptionnel. Là, on a des gens qui ont fait une faute grave, de fermer ces structures, cela a posé, malgré tout, des désagréments aux parents et je ne vois pas pourquoi on n'aurait pas pu utiliser des bénévoles.

Mme M. Braghini (CC) : Non, la loi nous ne le permet pas. Nous avons pris contact avec l'OSAE. J'ai été pendant une journée entière, le lundi, en tant que bénévole pour essayer de porter secours et trouver des solutions. Mais ce n'était pas possible. Si cela avait été accepté, j'aurais été encore le mardi, le mercredi, etc. mais le règlement nous l'a empêché, je ne le pouvais pas.

M. S. Agbaro (en son nom) : Je reviens sur le chemin des Écoliers. Je suis désolé, c'est quelque chose qui me travaille énormément. Merci déjà pour vos réponses, mais ce chemin est un raccourci pour les enfants, le fermer pour moi, ce n'est pas une bonne solution. Ok, vous faites l'investigation pour savoir quoi faire et même si cela doit coûter CHF 300'000.00, c'est quoi ce montant pour la vie d'un enfant.

M. L. D'Andrea (CC) : Je crois que la discussion est sans fin et je ne pense pas que c'est une discussion à avoir. M. de Reynier l'a dit, si on aborde le sujet de cette façon, ce chemin sera fermé dès demain à la première heure. C'est la seule chose que je peux vous répondre. Peut-être que cela ne coûtera pas

CHF. 300'000.00, mais CHF 500'000.00, en fait on n'en sait rien. La question est de savoir si on veut refaire ce chemin pour qu'il n'y ait jamais d'accident, alors il va falloir engager des frais énormes, parce que ce chemin est dans une falaise et que ce n'est pas le meilleur endroit pour y faire un chemin. Maintenant, si cela coûte autant que cela, est-ce qu'on voudra le faire ? Je sais bien que la vie d'un enfant, cela vaut plus de CHF. 300'000.00. Encore une fois, si vous pensez que votre enfant est en danger, s'il-vous-plaît, faites-le prendre la route de la Gare, qui est viabilisée avec un trottoir et je pense que cela ira bien.

Mme M. Theurillat (en son nom) : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, à la suite de travaux effectués il y a plusieurs années, le panneau placé à l'entrée de la cour du collège des Esserts qui signalait la bibliothèque et la ludothèque, a été retiré. Où est-il passé ? Serait-il possible d'en réinstaller un au plus vite ?

M. G. de Reynier (CC) : Merci Mme Theurillat pour votre question. Je suis un peu perplexe, parce qu'il me semble avoir eu des discussions avec mes services sur ce panneau et je croyais que la communication avait passé auprès des bibliothécaires et des ludothécaires. On écrit des mails, on téléphone et je ne sais pas où cela dysfonctionne, mais sachez que ce panneau a été perdu et que malgré nos recherches, on ne l'a pas retrouvé. Dès lors, nous sommes en train d'en refabriquer un. Nous avons proposé un bon à tirer à vos collègues de la ludothèque qui nous ont dit vouloir autre chose. Finalement, ce sera un panneau en bois qui sera confectionné par notre service forestier et si tout va bien d'ici le mois de mars, nous devrions avoir terminé cette opération.

Mme M. Theurillat (en son nom) : J'ai encore une petite question qui concerne la ludothèque. La ludothèque de Boudry est un lieu utile et important pour les jeunes enfants et leurs parents et grands-parents. Son personnel est actuellement totalement bénévole et cette association a beaucoup de peine à recruter, à se renouveler. La contribution de la commune est budgétée pour cette année à CHF. 6'230.00. En comparaison, le Musée de l'Areuse bénéficie d'une subvention de CHF 21'000.00 et notre bibliothèque occupe trois personnes à temps partiel ce qui correspond à CHF. 70'000.00 de charges salariales par année. Ma question, est-ce qu'il serait envisageable, par la suite, que la commune prenne à sa charge l'engagement d'une ou deux personnes, à temps partiel, formées et salariées, pour épauler les bénévoles actuels de la ludothèque et redynamiser ce lieu stratégique de Boudry.

M. J.-M. Buschini (CC) : Merci Mme Theurillat pour votre question. La ludothèque, et vous l'avez dit, dépend d'une association qui se gère elle-même, mais qui est soutenue à hauteur d'un versement annuel par habitant (CHF 6'200.00). Boudry n'est pas la seule commune à soutenir la ludothèque, il y a aussi une participation de Milvignes et Cortaillod. Jusqu'à présent et chaque année, nous recevons les comptes de cette association et nous participons en fonction de ces derniers, qui sont équilibrés et qui permettent à cette association de tourner. Maintenant, le recrutement des personnes pose difficulté. En effet, ça demande un investissement personnel. M. B. Geiser ici présent, était, je crois, un des fondateurs de cette ludothèque. Malheureusement, un peu comme dans toutes les sociétés, les gens en place « vieillissent » et on a de la peine à trouver des bénévoles pour venir travailler. Est-ce qu'on doit faire le choix politique de communaliser cela et ensuite d'avoir des employés communaux ? Cette proposition et cette demande n'a jamais été faite par l'association qui tient à rester indépendante de la Commune dans son organisation. Si un jour, on a une demande de la part de l'association, notamment de sa présidente, comme quoi on souhaiterait une intervention différente au niveau communal, on y réfléchira.

M. Ph. Lüthi (en son nom) : J'ai une interrogation qui m'a été relayée par certaines mamans du Pedibus qui fait les Addoz – Vitis - le chemin des Repaires. Il semble que depuis quelques mois, depuis la rentrée scolaire, il y a plusieurs utilitaires garés de manière assez aléatoire sur le bord de la route, au-dessus

de la Maisec et cela dérange les petits-enfants. Est-ce que le Conseil communal est au courant ? Est-ce que des autorisations de parcage auraient été délivrées ?

M. G. de Reynier (CC) : Merci M. Lüthi. Non, le Conseil communal n'est pas au courant et n'a pas délivré d'autorisation, surtout si c'est sur la bande jaune considérée comme un trottoir. Je vous remercie pour cette question, elle sera traitée mercredi en séance Sécurité.

M. J.-D. Böhm (en son nom) : C'est davantage une demande aux conseillers généraux. Est-ce qu'il serait possible quand vous êtes engagés dans une commission de participer à ces commissions ? Parce qu'il est désagréable d'aller à une séance et d'être renvoyé à la maison parce qu'il n'y a pas le quorum. Si on s'engage, peut-on s'engager jusqu'au bout ? Si on s'inscrit dans une commission, on y participe. Merci.

M. J.-M. Buschini (CC) : Merci M. Böhm pour cette intervention. Oui, en effet, cela fait partie de votre job de conseiller général, membre de commission, et je crois que votre participation est très importante dès le moment où vous avez accepté de faire partie d'une commission. On a vécu cela à la station d'épuration de Cortaillod notamment. Parfois, c'est difficile, parce qu'on doit se partager en deux, parce qu'on a plusieurs séances le même soir. Mais dans ce cas-là, excusez-vous au moins, afin qu'on soit au courant de ce qui se passe. D'autre part, je crois qu'il serait bien d'avoir une liste pour chacune des responsables des commissions, peut-être sur ECHO. (Cette liste est ajoutée dans les documents de référence – ndlr.)

M. A. Sandoz (en son nom) : En réponse à l'intervention de M. J.-D. Böhm. Notre conseil a décidé d'augmenter la rétribution pour le dédommagement des jetons de présence à CHF 60.00 et aussi, bon c'est un petit peu ironique, mais on pourrait introduire un malus pour les commissionnaires qui ne s'excusent pas.

M. J.-D. Böhm (en son nom) : Je retiens votre idée et il y a certaines personnes qui ne toucheraient plus beaucoup.

Mme E. Buschini (en son nom) : Toujours à la suite de l'intervention de M. J.-D. Böhm. Il y a déjà plusieurs fois que j'avais demandé s'il était possible que tous les présidents de partis reçoivent la première page du procès-verbal, c'est-à-dire, les présences et les absences. C'est ainsi qu'on peut aussi travailler dans les partis et voir qui sont les gens qui ne participent pas. On parle de non-participation, mais on ne sait pas qui c'est, alors que si le/la président/e reçoit le procès-verbal avec l'appel, il/elle peut aussi intervenir auprès des commissaires et les remettre à l'ordre.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président lève la séance à 22h44.

Boudry, le 20 janvier 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

La secrétaire

Pascal Pedimina

Pascale Preisig-Ducommun